

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20221003-001****du 03 octobre 2022****n°001****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (20) :** M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN**POUVOIRS (3) :** M. DROIN donne pouvoir à M. ABELIN
Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD**EXCUSES (3) :** M. BOISSON, Mme GODET, M. CIBERT

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Approbation de la stratégie de développement local mobilisant des fonds européens FEDER et FEADER pour 2022-2027**

Afin de soutenir le développement local des communes du territoire, la collectivité de Grand Châtellerault a candidaté auprès de la région Nouvelle-Aquitaine pour porter un programme européen pour la période 2022-2027.

Déposée le 17 juin 2022 et construite en étroite collaboration avec les acteurs locaux et partenaires, cette candidature présente une stratégie en cohérence avec les documents cadre de référence pour le territoire et permet de mobiliser une enveloppe d'environ trois millions d'euros de fonds européens au bénéfice de projets du territoire.

Au 1^{er} août dernier, des compléments d'informations ont été apportés au dossier de candidature pour répondre aux observations de la région.

La stratégie (jointe en annexe) défendue par le territoire s'articule autour des trois objectifs prioritaires suivants :

- 1 - Dynamiser l'économie locale du territoire*
- 2 - Valoriser les ressources du territoire*
- 3 - Innover pour renforcer la cohérence et l'attractivité territoriale.*

Le plan d'actions concentré sur huit fiches mobilise 1 329 M€ de FEADER pour des projets concernant strictement le secteur rural (excluant Châtellerault ville) et 1 998 M€ de FEDER au profit de l'approche territoriale. Le résumé de la candidature est joint en annexe.

Le calendrier prévisionnel défini par la région indique une sélection des candidatures en octobre 2022 puis la signature des conventions cadre en fin d'année.

* * * * *

VU le règlement européen 2021/1060 portant dispositions communes relatives au FEDER FSE +, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au FEAMPA, et notamment ses articles 28 à 34 (développement territorial) et sa déclinaison dans le Projet de Programme Régional FEDER FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027,

VU le règlement européen 2021/1139 relatif au FEAMPA, décliné dans le projet de Programme National pour le FEAMPA 2021-2027 et sa déclinaison régionale en Nouvelle-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20221003-001

du 03 octobre 2022

n°001

page 2/2

Aquitaine,

VU le règlement européen 2021/1058 relatif au FEDER et au Fonds de Cohésion,

VU le règlement (UE) 2021/2115 du parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°1307/2013,

VU l'arrêté du Sous-Préfet de Châtellerault n°2022-SPC-39 en date du 05/04/2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau communautaire du 20 juin 2022 décidant de porter juridiquement la candidature Europe de Grand Châtellerault et autorisant le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement des territoires pour le développement territorial intégré en Nouvelle-Aquitaine- 2021-2027,

VU le cadre de l'appel à projets fixé par la région Nouvelle Aquitaine et transmis par courrier du 15 octobre 2021 émanant du Président du Conseil régional,

VU le dossier de candidature du territoire de Grand Châtellerault déposé auprès de la région par courrier au 17 juin 2022 et ses compléments d'informations apportés aux 1ers août et septembre 2022,

CONSIDÉRANT l'absence d'approbation formelle de la stratégie par la délibération précédemment visée,

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la stratégie initiale,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la stratégie de développement local avec les acteurs par des fonds européens pour la période 2022-2027 pour Grand Châtellerault,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention cadre relative à la mise en œuvre de la stratégie et concrétisant l'inscription des projets de l'agglomération dans le programme européen pour la période 2022-2027.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le **SLO**
ID : 086-248600413-20221003-BC_20221003_001-DE



Candidature LEADER et Approche territoriale FEDER 2022-2027 :
CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE GRAND CHÂTELLERAULD DE 2030
RÉSUMÉ

Points essentiels du diagnostic

Porte d'entrée nord de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Vienne, Grand Châtellerauld, entre la Métropole de Tours et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, bénéficie d'une desserte ferroviaire et routière de qualité (LGV, A10 et RN10). Territoire de transition, traversé par la Vienne, il présente une diversité de sols et de paysages légèrement vallonnés avec des surfaces boisées importantes. Le climat océanique maintient des zones à haute valeur environnementale qui hébergent une biodiversité faunistique et floristique.

Rassemblant 84 000 habitants sur 47 communes à majorité rurale, le territoire présente un cadre de vie et des services attractifs pour les familles avec enfants. Les plus de 65 ans contribuent à l'essor d'une *silver* économie avec le potentiel de développement autour des thermes de La Roche-Posay. Le territoire s'organise autour de Châtellerauld, ville centre manufacturière, et d'un maillage territorial de bourgs répartis de façon équilibrée. Quatre d'entre eux sont reconnus Petites Villes de Demain et bénéficient d'une ingénierie délocalisée.

Disposant d'une main d'œuvre abondante et résiliente, l'économie s'est largement développée autour d'activités industrielles installées de part et d'autres de l'axe nord-sud. Dans le bassin d'emploi châtelleraudais, 88 % des emplois sont situés sur les 6 communes situées à proximité de l'autoroute A10.

Terre de grandes cultures, avec une spécialisation de maraîchage et une diversité d'élevage (cheptels ovins et caprins majoritaires), l'agglomération compte 5 % de ces emplois dans le secteur agricole. Il y a 10 aires d'indication protégées et 4 appellations d'origine contrôlées sur le territoire. Les femmes occupent une part croissante en agriculture.

Alors que l'impact de l'industrie pèse sur la consommation d'énergie moyenne ramenée par habitant, le secteur agricole offre des opportunités de développement pour des énergies renouvelables.

La concordance des calendriers de mise en œuvre des contrats (région, État, département, ...) et le portage des dispositifs par Grand Châtellerauld permettent d'envisager une articulation cohérente des politiques publiques pour la période 2022-2027.

Grand Châtellerauld, territoire fragilisé par l'évolution des conditions climatiques et météorologiques, entame ses transitions. Avec de fortes disparités démographiques et sociales, l'agglomération poursuit ses efforts pour renforcer son attractivité et construire son avenir.

Les deux années de crise sanitaire et le conflit en Ukraine interrogent le modèle sociétal et les systèmes économiques locaux. Le projet alimentaire territorial, le plan vélo à l'échelle de l'agglomération figurent parmi les outils dont dispose le territoire pour apporter des réponses aux problématiques de l'eau, des énergies, des ressources disponibles et de la préservation de la biodiversité.

L'agglomération, encore jeune, doit trouver son équilibre territoriale entre sa ville centre et le maillage de bourgs ruraux. Les conditions d'une réappropriation territoriale des ressources sont favorables mais des choix politiques sont à venir. Le secteur agricole et les entreprises ont tout à gagner en investissant le champ de l'approvisionnement local.

Le territoire se positionne comme rural, à l'exclusion de la ville de Châtelleraut dépassant les 25 000 habitants, pour bénéficier du soutien du FEADER LEADER.

Le territoire de Grand Châtelleraut de 2030 se construit maintenant avec les acteurs.

La stratégie retenue par le territoire

Trois enjeux fondamentaux (attractivité, cohésion et organisation de proximité) formalisés dans le projet de territoire fin 2021 permettent de décliner les politiques prioritaires pour la période 2021-2030.

La candidature pour 2022-2027 reprend l'enjeu de cohésion territoriale forte entre les acteurs publics et privés.

Le travail préparatoire à l'élaboration de la stratégie a permis de co-construire avec les acteurs locaux une vision du territoire pour Grand Châtelleraut en 2030.

S'appuyant sur les grands chantiers identifiés par le projet de territoire, cette stratégie locale de développement répond aux ambitions de la feuille de route régionale NEO TERRA défendue par la région Nouvelle-Aquitaine.

A partir des problématiques identifiées par la collectivité dans son projet de territoire et par les acteurs locaux lors des ateliers participatifs délocalisés, la stratégie de Grand Châtelleraut vise à accompagner les transitions écologique, économique et numérique tout en impulsant une nouvelle approche territoriale qui répond aux enjeux suivants :

- Donner de la cohérence au territoire,
- Relever les défis du changement climatique,
- Soutenir les projets innovants pour le territoire.

Elle s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

Objectif 1 : **DYNAMISER L'économie locale du territoire**

Objectif 2 : **VALORISER Les ressources du territoire**

Objectif 3 : **INNOVER pour renforcer la cohérence et l'attractivité territoriale**

Ces objectifs transversaux permettent de traiter les thématiques identifiées comme prioritaires lors des travaux menés en concertation avec les acteurs locaux.

La diversité des actions susceptibles de répondre à ces objectifs prioritaires et le cadre d'intervention des fonds européens dans l'appel à projet de la région Nouvelle-aquitaine ont amené à proposer un plan d'actions en huit mesures.

Le plan d'actions prévisionnelles et maquette ventilée en % (montants en €)

MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE 2022-2027	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action :		%
	FEADER	FEDER OS5	
Stratégie du territoire : Construire Grand Châtelleraut 2030			
MESURE 1 : Animation Fonctionnement du GAL	210 000 €		6%
MESURE 2 : Coopération pour développer la transversalité	100 000 €		3%
Objectif prioritaire 1 : Dynamiser l'économie locale du territoire			
MESURE 3 : Soutien au Projet Alimentaire territorial et actions en faveur de l'approvisionnement local	400 000 €		12%
MESURE 4 : Investissements dans l'agro-alimentaire, les métiers de bouche et les commerces alimentaires de proximité		480 770 €	15%
Objectif prioritaire 2 : Valoriser les ressources du territoire			
MESURE 5 : Soutien à la requalification des bâtiments existants		768 000 €	24%
MESURE 6 : Valorisation des espaces naturels, touristiques et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire	349 332 €		11%
objectif prioritaire 3 : Innover pour renforcer la cohérence et l'attractivité territoriale			
MESURE 7 : Soutien aux aménagements et services de proximité		750 000 €	23%
MESURE 8 : Accompagnement des projets locaux et initiatives innovantes	180 000 €		6%
TOTAL	1 239 332 €	1 998 770 €	100%
	3 238 103 €		

La valeur ajoutée attendue de la stratégie de développement local

L'application des principes fondateurs de LEADER dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale constitue la plus value du dispositif de financement par les fonds européens.

Alors que le territoire de Grand Châtelleraut doit faire face aux enjeux climatiques, l'approche de développement menée par et avec les acteurs locaux force à travailler en transversalité.

En outre, c'est en apportant de la cohésion territoriale et en accompagnant les équipes et les acteurs locaux vers des projets ambitieux et qualitatifs que l'avenir de Grand Châtelleraut pourra se construire.

Ainsi, les ateliers menés sur le territoire ont mis en évidence la préoccupation des acteurs face aux enjeux du changement climatique. Cinq principes ont émergé au cours de la phase de concertation avec les acteurs et préfigurent la grille de sélection des projets.

Principe	Critère
Impact écologique neutre	=> biodiversité => zéro artificialisation des sols, « perméabilisation »
continuité, cohérence territoriale	=> mobilité, cheminements, liaisons
accessibilité pour tous	=> coûts et qualité des logements, /Diagnostic insalubrité => tarif adapté pour les services de mobilité
performance énergétique	=> DPE* obligatoire pour tout projet concernant un bâtiment existant
Solidarité territoriale	=> priorités aux initiatives collectives => implication des jeunes

Les moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme

La reprise de l'animation et de la gestion du programme LEADER Nord-Vienne par la collectivité de Grand Châtellerault en 2018 conforte sa capacité à assurer le fonctionnement local d'un dispositif européen. L'accompagnement à la carte des porteurs de projet et au plus près des communes montre son efficacité. L'ingénierie dont dispose les services de l'agglomération est un atout pour le territoire.

L'enjeu pour la prochaine période va porter sur le partage et la mise en œuvre de démarches collaboratives et partagés entre équipes techniques et acteurs locaux dans l'intérêt général du développement local.

La constitution d'un pôle rural parmi les équipes techniques de Grand Châtellerault mobilisées pour l'élaboration du projet, va permettre d'assurer une proximité avec les porteurs de projets potentiels et une réactivité. En associant les chargés de mission thématiques en lien avec les enjeux de la stratégie, la candidature de Grand Châtellerault se veut polyvalente et transversale.

Le chargé de mission Fonds européens – programme LEADER (1 ETP) assurera la coordination et l'animation globale du programme d'actions en s'appuyant sur les compétences existantes en étroite collaboration avec le GAL.

Composé d'un panel d'acteurs majoritairement privés, celui-ci se veut représentatif du territoire.

Pour relever ce challenge, la mobilisation de tous sera nécessaire. Un mi-temps supplémentaire pourra être affecté au dispositif si nécessaire. En réussissant à porter collectivement cette stratégie de développement local, Grand Châtellerault fait la démonstration qu'il est capable, face à des enjeux forts, de se structurer pour apporter des solutions de terrain.